Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2018

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13

Présents: DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - MOULIN Martine - RANCON Raphaël - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric -SAMUEL Béatrice

Absente excusée : FOURNEL Audrey

Secrétaire: MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 18 mai 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération: modification des statuts de la CCPM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en séance du 25 juin 2018, le Conseil communautaire de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon) a approuvé la modification de ses statuts.

La CCPM ayant abandonné la compétence des activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires (avenant n° 24), Monsieur le Maire propose de valider cette modification.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2e délibération : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : désignation d'un

Délégué à la Protection des Données

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données. Ce règlement remplace entre autres la loi Informatique et Libertés et facilitera la libre circulation des données dans les 28 Etats membres de l'Union européenne.

De ce fait, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données dont l'une des missions sera de mettre la collectivité en conformité avec ce règlement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner Monsieur Alexandre MENIS, 1er adjoint, comme Délégué à la Protection des Données.

Proposition approuvée à l'unanimité.

3e délibération : adhésion au service Médiation du Centre de gestion de la Haute-Loire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs, relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG43) s'est porté volontaire pour assurer ce rôle de médiateur.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'adhérer à cette expérimentation proposée par le CDG43.

Décision approuvée à l'unanimité.

4e délibération : désignation d'un adjoint pour la signature d'actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que les Collectivités ont la possibilité de rédiger elles-mêmes leurs actes et de leur donner la même force qu'un acte notarié, évitant ainsi le paiement des honoraires.

La loi du 2 mars 1982 interdisant au Maire de passer un acte administratif, il convient de désigner un adjoint pour représenter la Commune lors de la passation de ces actes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner Monsieur Alexandre MENIS, 1er adjoint, comme délégataire de la signature de ces actes administratifs.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5e délibération : acquisition terrain à Monsieur GRAIL en vue d'élargir la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa volonté d'élargir certains tronçons étroits de la voirie communale n° 8 à Fours, afin d'en faciliter les conditions de circulation et de déneigement.

Monsieur Joseph GRAIL, propriétaire de la parcelle F 420, d'une surface de 128 m2, a donné son accord pour une cession à titre gratuit d'une partie de son terrain.

Le Conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de ce terrain, à titre gratuit, de démolir et construire un nouveau mur, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Décision approuvée à l'unanimité.

6e délibération : acquisition terrain à Monsieur et Madame FOURNEL en vue d'élargir la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa volonté d'élargir certains tronçons étroits de la voirie communale n° 8 à Fours, afin d'en faciliter les conditions de circulation et de déneigement.

Monsieur et Madame Marcel FOURNEL, propriétaires de la parcelle F 410, d'une surface de 530 m2, ont donné leur accord pour une cession à titre gratuit d'une partie de leur terrain.

Le Conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de ce terrain, à titre gratuit, de démolir et construire un nouveau mur, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Décision approuvée à l'unanimité.

7e, 8e et 9e délibérations : création de voiries forestières

Décision reportée lors d'une séance ultérieure.

10e délibération : création d'un droit de préemption sur une parcelle

Après avoir rappelé l'article L.211-1 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de créer un droit de préemption sur la parcelle H 972, en vue de réhabiliter les bâtiments existants en un local technique communal.

Proposition approuvée à l'unanimité.